



Sainte-Croix, le 30 juin 2022

Communiqué de presse.

Lors de sa 24^{ème} Assemblée générale annuelle, le 22 juin 2022, l'Association pour la Sauvegarde des Gittaz, du Mont-des-Cerfs et de Sainte-Croix a décidé de poursuivre ses activités. En effet, suite à un arrêt mensonger du Tribunal fédéral, le parc industriel éolien est en construction sur nos crêtes, et les nuisances que l'ASGMS annonce depuis toujours commencent à se faire sentir: bétonnage de nos pâturages, destruction de milieux naturels, passage quotidien de dizaines de camions se comportant comme en terrain conquis, restrictions de circulation sur la route des Gittaz. Pour l'avenir, on peut s'attendre à ce que se produise chez nous ce qui a été constaté partout où un tel parc a été construit: baisse de la valeur immobilière, gênes dues aux infrasons (migraines, dépressions), atteintes à la faune sauvage. Et pour notre région, fuite des touristes qui en apprécient le calme et la beauté.

Tout cela pour une production d'énergie chimérique et un bénéfice dérisoire pour la commune.

Plus que jamais, l'ASGMS estime qu'il est de son devoir d'être au service de la population.

Un nouveau Comité a été élu:

Président: Bernard Campiche (éditeur), vice-président: Paul-André Simon, secrétaire: Michel Bühler, caissière: Sandra Debétaz, membres: Alexandre Gutleben, Christophe Perrier.

Pour tout contact:

eolasgms@gmail.com

ou Michel Bühler secrétaire: 076 437 14 55

ASGMS c/o Bernard Campiche, Rue des Rosiers 13, 1450 Sainte-Croix

eolasgms@gmail.com

CCP 17-407348-0

www.sainte-croix-pas-d-eoliennes.ch

IBAN CH73 0900 0000 1740 7348